

BLANDICE

LA BD SANS DESSUS NI DESSOUS

CONCOURS DE DESSIN

Règlement 2017

Le concours intitulé **À VOUS DE DESSINER** est organisé par le magazine Blandice dans le cadre de ses parutions trimestrielles.

1/ OBJET DU CONCOURS

Le trimestriel Blandice propose aux lecteurs de participer à un concours de dessin à chaque édition, invitant le dessinateur en herbe à reproduire un personnage donné selon le numéro, en s'aidant ou non des tutoriels présents dans le magazine.

Le thème de l'édition de janvier 2017 est « Pinup ».

2/ MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participants doivent être majeurs. Toute participation est à but non lucratif. Les participants autorisent l'utilisation, totale ou partielle, de leur travail par le trimestriel Blandice (dans le cadre des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment les articles L 122-1, 3, 5 et 7). Les participants conservent les droits moraux attachés à leurs travaux et les noms des candidats libres seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications.

3/ FORME ATTENDUE DES TRAVAUX TRANSMIS

Un participant ne peut présenter qu'une illustration par magazine, en rapport avec le thème.

Toutes les techniques de dessin sont autorisées (crayon, fusain, feutre, aquarelle, peinture, tablette graphique), en noir et blanc ou en couleurs.

Le choix du format est libre, mais les dimensions finales ne doivent pas excéder un format A4 (29,7 cm x 21 cm)

4/ CRITÈRES DE SÉLECTION

Après la clôture des réceptions de dessins, un mois avant la parution du magazine, un jury se réunit au cours du mois de la parution afin de sélectionner les 20 plus beaux dessins reçus.

Le travail sera apprécié par les membres du jury en fonction du dessin (mise en page, graphisme) et l'originalité de l'oeuvre présentée, c'est-à-dire l'idée originale autant que la spontanéité et l'émotion qui s'en dégagent.

L'oeuvre présentée doit être originale (aucune illustration préexistante ne doit être décalquée), inédite et n'avoir bénéficié d'aucune récompense antérieure.

Toute oeuvre appelant explicitement ou implicitement à la haine, faisant l'apologie du viol, de la violence et de la mort sera écartée du concours.

5/ ORGANISATION DU PRIX

Le prix consistera à publier le dessin des 20 meilleurs illustrateurs dans le magazine du trimestre suivant, nominativement.

Le jury est présidé par l'éditeur des éditions Tabou, le directeur du magazine Blandice, et la rédactrice du magazine Blandice.

Aucune décision du jury ne peut donner lieu à un quelconque recours.

La liste des lauréats sera communiquée aux intéressés par mail.

6/ CALENDRIER DU CONCOURS

Le concours débute officiellement à chaque parution du trimestriel Blandice, soit les **26** de chaque mois à paraître : **janvier, avril, juillet et octobre de chaque année.**

Le 1er de chaque mois précédant la parution, les inscriptions sont closes et les illustrations doivent être envoyées au magazine par mail (blandice@concours.fr) ou par courrier (Blandice - 66 rue tivoli - 62200 Boulogne sur mer).